

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 5 – 9 juin 2023

Questions spécifiques aux espèces

Boswellia (*Boswellia* spp.)

ÉTAT DE CONSERVATION, COMMERCE ET MENACES PESANT
SUR LE GENRE *BOSWELLIA* (ENCENS)

1. Le présent document a été soumis par la Suisse.*

Contexte

2. À sa 18^e session, la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.205 à 18.208 sur les arbres du genre *Boswellia*, priant notamment le Secrétariat de publier une notification aux Parties demandant à celles-ci de fournir des informations sur, entre autres, les données biologiques et d'identification, les niveaux de prélèvements et d'exploitation, la réglementation, les mesures de gestion, les filières d'approvisionnement et les chiffres du commerce international. Les informations communiquées par les Parties ont été soumises à la 25^e session du Comité pour les plantes dans les documents [PC25 Doc. 25](#) et [PC25 Doc. 25 Add](#), ainsi que dans les documents d'information [PC25 Inf. 3](#), [PC25 Inf. 7](#), et [PC25 Inf. 18](#).
3. Sur la base des recommandations contenues dans ces documents, le Comité pour les plantes a créé un groupe de travail en session et, à partir des résultats de celui-ci, d'autres recommandations ont été adoptées, qui reconnaissent la persistance de lacunes dans les connaissances décrites dans l'addendum et encouragent les États des aires de répartition à envisager d'inclure les espèces de *Boswellia* à l'Annexe III. Il a été noté que le Secrétariat avait reçu des financements pour commander une brève consultation en vue de la réalisation de recherches supplémentaires sur des aspects spécifiques figurant dans la décision 18.205, mais que ce rapport avait été retardé et serait soumis à la prochaine session de la Conférence des Parties.
4. Le Comité a convenu de soumettre à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties des projets de décisions qui ont alors été adoptés dans les décisions 19.241 et 19.242 :

À l'adresse du Secrétariat

19.241 Le Secrétariat partage le rapport sous forme du document d'information [CoP19 Inf. 10 \(Rev. 1\)](#) avec le Comité pour les plantes.

À l'adresse du Comité pour les plantes

19.242 Le Comité pour les plantes :

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- a) détermine également les réunions ou autres occasions permettant de collaborer ou de partager des informations relatives au prélèvement et à la gestion de ces espèces; et
- b) examine l'information disponible, soumise par le Secrétariat en vertu de la décision 19.241 et les lacunes dans les connaissances identifiées dans le document [PC25 Doc. 25](#) sur le *Boswellia* (*Boswellia* spp.) afin d'étayer de possibles propositions d'inscription d'espèces de *Boswellia*, y compris l'examen d'annotations appropriées conformes aux orientations figurant dans la résolution Conf. 11.21 (Rev. CoP19), Utilisation des annotations dans les Annexes I et II.

Mise à jour

5. Ainsi qu'il est indiqué dans le document d'information [CoP19 Inf.72](#), le programme « État de conservation, commerce et menaces pesant sur le genre *Boswellia* (encens) » mené par le Royal Botanic Garden d'Edinbourg, a été lancé en 2021 pour axer les travaux sur la collecte de nouvelles données et la réalisation d'évaluations pratiques, et pour apporter des précisions sur certaines questions importantes grâce à des recherches actives et à la fourniture de données scientifiquement solides, travaux destinés à étayer le processus de prise de décisions par les acteurs nombreux et variés intéressés par les questions liées à l'encens.
6. Outre les informations contenues dans ledit document, les recherches suivantes sont en cours, les principales composantes devant être achevées d'ici la fin 2023 et les rapports, la diffusion et les recommandations au cours du premier semestre 2024 :
 - a) évaluation de l'utilité et de l'applicabilité du procédé DART-ToFMS en tant qu'outil de dépistage chimique pour *Boswellia* spp. et leurs résines et produits dérivés, sur la base d'un recueil d'échantillons certifiés provenant de la majorité des espèces et de la majorité des États des aires de répartition ;
 - b) collecte de données de terrain sur la santé des arbres et des populations, les niveaux de prélèvements, les menaces et les chaînes de commercialisation locales concernant les espèces et les États des aires de répartition actuellement sous-représentés dans les études mondiales et régionales (*B. dalzielii*, *B. microphylla*, *B. neglecta*, *B. rivae*, *B. sacra*) ; ces travaux reposent sur une méthodologie d'enquête de terrain systématique et reproductible mise en œuvre par les autorités et parties prenantes locales ;
 - c) clarification de la taxonomie de *B. sacra*/*B. carteri* et de *B. microphylla*/*B. neglecta* au moyen d'études détaillées des herbiers pour vérifier le statut taxonomique dans la nomenclature de ces paires d'espèces, et élaboration d'une clé de détermination par l'image pour toutes les espèces de *Boswellia* ;
 - d) collecte de toutes les données de répartition pour toutes les espèces, en mettant l'accent sur les spécimens d'herbier géoréférencés et vérifiables du point de vue taxonomique, pour aboutir à la modélisation de la distribution des espèces, l'objectif étant d'éclairer les politiques de conservation, d'utilisation durable, de restauration et de développement ;
 - e) création d'un outil ressource en ligne permettant de stocker toutes les informations concernant *Boswellia* spp. en un seul emplacement dédié accessible à des fins de recherche, de conservation et de gestion, à partir de scénarios d'utilisation variés pour des utilisateurs réels ou potentiels
 - f) évaluations mondiales et nationales de la Liste rouge et de la Liste verte élaborées avec des partenaires des États des aires de répartition afin de mettre en évidence les probabilités d'extinction et les facteurs potentiels d'amélioration, évaluations destinées à l'élaboration de plans aux niveaux national, régional et mondial ;
 - g) recommandations concernant des recherches supplémentaires ou élargies qui pourraient être nécessaires pour évaluer l'opportunité de proposer l'inscription d'une ou plusieurs espèces de *Boswellia* spp. aux Annexes, et quels pourraient être les effets de cette inscription.

Recommandations

7. Le Comité pour les plantes est invité à :

- a) examiner les informations contenues dans le présent document en vue d'envisager d'autres actions concernant *Boswellia* spp.
- b) le Secrétariat devrait organiser une réunion avec les États des aires de répartition sur la base de ces informations afin de recueillir leurs commentaires.
- c) sous réserve des financements disponibles, une réunion pourrait être organisée dans le cadre du prochain colloque sur l'encens qui se tiendra à Salalah/Oman.
- d) soumettre à la prochaine session du PC27 les résultats du projet en cours sur *Boswellia* à la fin 2023, et en discuter dans un groupe de travail en session.